



COMMUNIQUE COMMUN CFTC / UNSA

Les Fédérations CFTC Finances et UNSA Finances prennent acte des annonces faites par le gouvernement concernant une nouvelle réforme des retraites.

Concernant le personnel des administrations économiques et financières, une hausse des cotisations retraite est à prévoir.

Celles-ci augmenteront de 0,15 point en 2014, puis de 0,05 point chacune des années suivantes jusqu'en 2017.

De plus, la durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein sera progressivement relevée, d'un trimestre tous les trois ans à partir de 2020. Elle atteindra ainsi 43 ans en 2035, contre 41,5 ans actuellement.

Tous les régimes (fonctionnaire, régimes spéciaux, régime général) semblent concernés.

Il est important de noter que la règle de calcul des pensions sur les 6 derniers mois devrait rester inchangée. Pour une fois, la Fonction publique qui déjà subit de nombreuses réformes n'est pas stigmatisée.

Nous notons aussi des avancées concernant la pénibilité du travail dans le privé, concernant les carrières incomplètes, la prise en compte des périodes d'apprentissage.

Nos Fédérations Finances n'appellent pas à une journée de grève le 10 septembre prochain, ce mouvement ayant été décidé par certains syndicats avant même d'avoir pris connaissance du projet de loi.

Les Fédérations CFTC Finances et UNSA Finances ainsi que leurs instances supérieures étudieront le projet dans le détail avant de se prononcer sur les suites à donner.